

LYCÉE

Demi-pensionnaire

Tarifs 2023

Les tarifs sont fixés par la Région Occitanie pour l'année 2023 et votés au conseil d'administration du lycée le 29/11/2022.

1. Demi-pensionnaires 5 jours :

Janvier/mars 2023	Avril/juillet 2023	Septembre/décembre 2023	Total année 2023
158.00 €	166.70 €	201.88 €	526.58 €

2. Demi-pensionnaires 4 jours :

Le repas non pris est obligatoirement celui du mercredi.

Janvier/Mars 2023	Avril/Juillet 2023	Septembre/Décembre 2023	Total année 2023
126.00 €	131.56 €	163.70 €	421.26 €

* En fonction des nouveaux tarifs 2024 votés par la Région Occitanie, les prélèvements d'ajustement du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre pourront être modifiés.

Moyens de paiement

➤ Le prélèvement automatique est vivement recommandé (sauf pour les élèves boursiers).

Il permet de lisser les versements et d'éviter tout oubli de paiement.

- Si vous avez souscrit au prélèvement automatique en 2022-2023, il est reconduit automatiquement. Aucune démarche n'est à effectuer SAUF en cas de changement de comptes bancaires (fournir le nouveau RIB).
- Les nouveaux élèves peuvent faire la demande (y compris les élèves de 3^{ème} issus du collège qui passent du collège au lycée d'Argelès). Pour ces familles intéressées, il suffit de renseigner le mandat de prélèvement lycée (feuille jointe) et de fournir un RIB avant le 10 septembre 2023.
- Le passage de l'établissement à l'application financière Op@le impactera le calendrier et le montant des échéances à partir du 01/01/2024. Voici un tableau récapitulatif sous réserve des modifications engendrées par Op@le et par les changements de tarifs au 01/01/2024 :

Trimestre	Dates des prélèvements	DP 4 jours	DP 5 jours
Trimestre 1 Septembre à décembre 2023	13 octobre	55.00 € (part fixe)	70.00 € (part fixe)
	6 novembre	55.00 € (part fixe)	70.00 € (part fixe)
	6 décembre	53.70 € (ajustement)	61.88 € (ajustement)
Trimestre 2 Janvier à mars 2024	6 février	42.00 € (part fixe)	52.00 € (part fixe)
	6 mars	42.00 € (part fixe)	52.00 € (part fixe)
	5 avril	42.00 €*(ajustement)	54.00 €*(ajustement)
Trimestre 3 Avril à juillet 2024	6 mai	45.00 € (part fixe)	55.00 € (part fixe)
	5 juin	45.00 € (part fixe)	55.00 € (part fixe)
	5 juillet	41.56 €*(ajustement)	56.70 €*(ajustement)
TOTAL		421.26 €* 	526.58 €*

➤ Autres moyens de paiement : télépaiement, chèque ou espèces.

Le service d'intendance se tient à votre disposition pour tout complément d'information par téléphone (05 62 97 47 47) ou par mail (intendance.argeles65@ac-toulouse.fr).